

**Discriminations au travail,
des mesures s'imposent
d'urgence !**

**Discriminations au travail,
des mesures s'imposent
d'urgence !**

Déclaration CGT :

Deux études viennent confirmer la persistance voire **l'aggravation des discriminations et du racisme en entreprise**. Celle du défenseur des droits publiée lundi 19/09 dans laquelle 60% des répondant-es disent être souvent victimes de discrimination du fait de leurs origines et témoignent du déclassement dont ils et elles sont victimes. Et celle de France stratégie, qui chiffre le coût des discriminations de 3 à 14% du PIB. Cet écart entre les valeurs de la république et leur effectivité, cette impunité en matière de racisme et de discriminations, sont **le terreau sur lequel prospère le terrorisme**. Plutôt que de multiplier les déclarations et polémiques visant à diviser et hiérarchiser les français-es, les décideurs politiques feraient bien d'adopter des mesures très fortes pour mettre fin à ces discriminations qui sont une honte pour notre République. Depuis novembre 2014, le gouvernement a lancé, avec les acteurs sociaux et les

associations une concertation sur les discriminations. La CGT, avec l'intersyndicale et les associations, a proposé **une série de mesures concrètes** qui restent à ce jour sans réponse. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et ne plus se contenter de la recommandation de « bonnes pratiques » et de l'incitation à des « comportements vertueux » sans décider de mesures contraignantes.

La CGT demande :

- *La mise en place d'un registre d'embauche, recensant les CV reçus et les recrutements effectués, avec le sexe, le nom, la date et lieu de naissance, le lieu de résidence et le niveau de qualification du candidat ;*
- *La mise en place d'une notification des droits, remise obligatoirement lors de chaque entretien d'embauche, rappelant les questions que le recruteur n'a pas le droit de poser ainsi que les recours en cas de discrimination ;*
- *La mise en place d'un indicateur permettant de mesurer les écarts sur les carrières et d'adopter des mesures de prévention par la négociation ;*
- *Une action de groupe, de façon à permettre à l'ensemble des victimes d'une même discrimination d'aller en justice, de gagner la réparation intégrale de leur préjudice et des condamnations dissuasives ;*
- *Des sanctions pour les entreprises qui discriminent.*

Le projet de loi égalité citoyenneté qui arrive en discussion au Sénat à la fin du mois de septembre est le support idéal pour intégrer ces mesures. Qu'elles soient sexistes, racistes ou syndicales..., **les discriminations sont inacceptables** et ne peuvent se contenter de mesures de communication ou de slogan.